



ASSURANCES VOYAGES PROTECTIONS

En voyage, de petits accidents deviennent vite de grandes catastrophes. Evitez-donc de partir sans protection!

Vous ne pouvez pas partir? Nous vous remboursons les frais.

Souscrivez votre assurance lors de la réservation de votre voyage.

GARANTIES

A. Annulation

Frais d'annulation ou de modification jusqu'à € 10.000

Franchise en cas d'annulation: € 50 par personne avec un maximum de € 100 par dossier

- Maladie, accident ou décès de l'assuré, du partenaire ou d'un membre de la famille jusqu'au 2ème degré
- Couverture en cas de maladie chronique ou préexistante si médicalement il n'existait aucune contre-indication pour l'accomplissement du voyage au moment de la réservation du voyage et de la souscription du contrat d'assurance
- Complications graves et inattendues pendant la grossesse
- Licenciement pour des motifs économiques
- Examen de repêchage
- Divorce ou séparation de fait
- ...

B. Assistance voyage

Assistance personnes

- Frais médicaux (franchise de € 25) - illimités
- Soins consécutifs suite à un accident à l'étranger jusqu'à € 5.000
- Rapatriement en cas de maladie, accident ou décès
- Retour anticipé pour des raisons urgentes
- Prolongation du voyage pour des raisons médicales
- Assistance familiale à l'étranger
- Frais de recherche et de sauvetage jusqu'à € 12.500

Capital accident de voyage

- Décès € 7.500
- En cas d'invalidité permanente jusqu'à € 15.000

Bagages 1er risque

- Dégâts, vol ou non-livraison (franchise de € 50) jusqu'à € 1.250
- Premiers achats en cas d'une livraison tardive (minimum 12 heures) jusqu'à € 250

Voyage de compensation

En cas de retour anticipé suite à un rapatriement, vous recevez un bon de valeur à utiliser lors d'un prochain voyage.

PRIMES

A: Annulation: 5,25% (min. € 15 par personne)

B: Assistance voyage: 2% (min. € 10 par personne)

A+B: ALL-IN: EU 6% (min. € 20 par personne)

A+B: ALL-IN: Monde 7% (min. € 35 par personne)

Option:

uniquement en complément à la formule assistance voyage ou all-in

Assistance véhicule: € 20 par véhicule

Protections est un produit assuré par ATV SA (code 1015).

Cette page n'est qu'un résumé des conditions générales et n'a pas de valeur contractuelle

En collaboration avec

